



Commune de BALGAU
Département du Haut-Rhin

**Procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal
de la commune de Balgau
de la séance du 08 octobre 2015**

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 10

Sous la présidence de Monsieur Pierre ENGASSER, Maire.

Présents : BIXEL Chantal, FULHABER Bernard, FURSTOSS Marcel, FOURNEL Anne
BIXEL-BONJEAN Mélanie, KURY David, JECKER Raphaël,
WALTER Valérie, SCHERRER Dominique.

Ont donné procuration : MININGER Patrice donne procuration à SCHERRER Dominique
BRENDLE Marie-Paule donne procuration à FOURNEL Anne

Absent excusé et non représenté : ROUX Christophe, EGLER Sébastien, KELLER Claude

Absent non excusé : /

Secrétaire de séance : Laura RIEGERT

La séance est ouverte à 20h.

Ordre du jour

0. Approbation du PV du 03 septembre 2015
1. Conventions ADAUHR
2. Terrain zone artisanale
3. Droit de Préemption Urbain
4. Divers
 - 4.1 Demande de terrain lotissement les Bleuets
 - 4.2 Sécurisation des entrées de village
 - 4.3 Diverses informations
 - 4.4 Tour de table

0. Approbation du PV de la séance du 03 septembre 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 03 septembre 2015.

1. Conventions ADAUHR

- Agenda Programmé d'Accessibilité

Dans le cadre de la mise en accessibilité des différents bâtiments communaux et de la sécurisation des entrées de village, la commune a sollicité l'ADAUHR en vue de la réalisation de missions d'assistance à maître d'ouvrage. Cette dernière a transmis des projets de convention qui précisent les prestations réalisées ainsi que les modalités financières.

Depuis la dernière séance, une rencontre avec l'ADAUHR s'est tenue pour présenter les différents aspects à prendre en compte pour l'accessibilité. D'après les premiers estimatifs, le coût des travaux s'élèverait à environ 200 000 €.

Encore une fois le Conseil déplore certaines obligations de mises aux normes, et que l'Etat lui-même ne montre pas l'exemple.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des présents, d'autoriser le Maire à signer cette convention.

- Mise à jour de l'étude de sécurité de la traversée d'agglomération

Dans le cadre du projet de sécurisation des entrées Nord et Sud du village, il faut tout d'abord procéder à une réactualisation de l'étude de sécurité de la traversée, les données en notre possession sont obsolètes.

Les commissions bâtiments-voirie et urbanisme-sécurité se rencontreront le mercredi 14 octobre à 18h30 pour envisager différentes simulations d'aménagements et les soumettre dans le cadre de cette étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

2. Terrain en zone artisanale

Par délibération du 05 septembre 2008, le Conseil a décidé, suite à une demande d'acquisition de terrain en zone artisanale des Réceptions Gourmandes, de fixer le prix à 1 000 € l'are.

Vu l'avancé du dossier des époux Furling sur leur projet

Vu le temps écoulé depuis la décision initiale

Le Conseil décide de réviser les prix, et de consulter les tarifs des communes avoisinantes pour une meilleure harmonisation.

La décision du montant sera définie à la prochaine séance.

3. Droit de Prémption Urbain SCHERRER / KURY

M. le Maire soumet au conseil la déclaration d'intention d'aliéner de M. Dominique SCHERRER portant sur une propriété cadastrée comme suit, section 4, parcelle 169/9 d'une contenance totale de 0,16 m² située route de Bâle.

Considérant leur implication personnelle dans le dossier, Mrs SCHERRER et KURY ont quitté la salle des débats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas faire valoir son droit de prémption.

D'autre part, le Maire propose au Conseil, en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) de lui donner délégation, et pour la durée de son mandat pour l'exercice, au nom de la commune, du droit de prémption d'un montant inférieur ou égal à 5 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des présents, d'autoriser le Maire à exercer le droit de prémption au nom de la commune selon les dispositions susvisées.

4. Divers

4.1. Demande de terrain lotissement les Bleuets

Suite aux différentes demandes réceptionnées en Mairie pour l'acquisition de parcelles au lotissement les Bleuets, un point a été effectué avec les différents candidats. Certains se sont rétractés, d'autres n'ont tout simplement pas donné suite à nos sollicitations.

Il reste donc la candidature de M. Frédéric BRAND, qui souhaite acquérir les lots 7 et 12 d'une contenance respective de 6,62 et 6,94 ares.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- **d'accorder l'acquisition** de ces lots à Frédéric BRAND
- **de maintenir le prix** de 9 990 € HT l'are décidé par délibération du Conseil en date du 19 mars 2014
- **d'exiger**, au vu du projet, deux places de stationnement côte à côte par logement.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

4.2. Sécurisation des entrées de village

M. Bernard FULHABER, Adjoint en charge des travaux, informe le Conseil que le projet de mettre à l'essai des feux rouges provisoires est trop onéreux (entre 6 000 et 8 000 € HT pour 6 – 8 mois). De plus, selon les informations recueillies, l'installation définitive reviendrai entre 20 et 25 000 € HT avec un entretien annuel compris entre 700 et 900 € HT.

De ce fait, il propose d'organiser une commission réunie bâtiments-voirie et urbanisme-sécurité pour envisager d'autres solutions à moindre coût.

4.3. Diverses informations

- La commémoration du 11 novembre débutera à 10h30 par une cérémonie aux monuments aux morts suivie du verre de l'amitié. Cette année il n'y aura pas de messe, cette dernière étant prévue à Rustenhart.
- M. le Maire informe que le logement communal au-dessus de l'école a été attribué à Mme Mélodie DINANE, animatrice au périscolaire. Seul deux candidatures ont été réceptionnées. Il informe également le Conseil que les retards de loyers des différents locataires ont, dans leur plus grande partie, été régularisés.
- Avant la réunion du Conseil de ce jour, M. le Maire a rencontré le Maire de Fessenheim, à la demande de ce dernier. En effet, dans le cadre de la loi NOTRe, la commune de Fessenheim souhaite envisager une possible fusion avec Balgau, Fessenheim souhaitant particulièrement intégrer la Communauté de Communes du Pays de Brisach. Une rencontre avec les deux municipalités est prévue le 21 octobre.

Le Conseil prend acte, et dit qu'avant toutes prises de décisions des éléments concrets et des réponses claires doivent être apportés.

4.4. Tour de table

M. le Maire invite à un tour de table.

- En l'absence de l'agent en charge de la sécurisation des sorties d'école, le stationnement des véhicules est toujours « chaotique »
- La question est posée de savoir quand l'entreprise Werner intervient pour la rue de Fessenheim – elle aurait dû intervenir courant septembre, une relance doit être faite
- Un élu sollicite qu'une mise au point soit effectuée à travers le Journal municipal qu'en l'absence de marquage au sol et de signalisation, une priorité à droite doit être effectuée
- Le camion garé devant le cimetière est toujours gênant
- Rappel doit être fait que rien ne doit sortir de la salle des fêtes à l'occasion d'une location.

La séance est levée à 22h50.